



Convention de prestations

entre

la **Confédération suisse**, représentée par le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), Hallwylstrasse 4, 3003 Berne, représenté par M. le Secrétaire d'Etat Mauro Dell'Ambrogio, Directeur, et M. Paul-Erich Zinsli, Directeur suppléant

et

la **Fondation Institut Suisse de Recherche sur le Vaccin (ISRV)**, c/o Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV), représentée par M. Bernard Decrauzat, Président du Conseil de fondation, et M. le Professeur Giuseppe Pantaleo, Directeur

(ci-après «les Parties»)

Vu l'art. 31a de la loi fédérale sur la recherche, les Parties conviennent:

Art. 1 But et champ d'application

¹ La présente convention définit, à partir du programme pluriannuel 2008-2011¹ de l'ISRV et de la décision du Département fédéral de l'intérieur du 27 novembre 2007, les objectifs que l'ISRV est appelé à atteindre avec la contribution que la Confédération met à sa disposition pour la période 2008-2011 en vertu de la loi sur la recherche.

² Elle règle la procédure en matière d'évaluation de la réalisation des objectifs ainsi que les procédures et les compétences en matière de contrôle des finances et d'examen du droit aux subventions.

Art. 2 Conditions financières

¹ La présente convention se fonde sur un cadre financier de 5'000'000 CHF (montant maximum).

² Le cadre financier repose sur l'arrêté fédéral relatif aux crédits alloués en vertu de l'art. 16 de la loi sur la recherche pour les années 2008 à 2011 du 2 octobre 2007 et sur la décision du Département fédéral de l'intérieur du 27 novembre 2007. Les décisions budgétaires annuelles des Chambres fédérales demeurent réservées.

³ Les tranches annuelles sont prévues comme suit:

2008	2009	2010	2011	2008-2011
1'000'000	1'250'000	1'250'000	1'500'000	5'000'000

⁴ Les tranches annuelles sont versées chacune en deux tranches semestrielles en janvier et en juillet. La deuxième tranche semestrielle des années 2009 à 2011 est versée sous réserve des dispositions de l'art. 7.

⁵ Le plan de répartition 2008 et la planification à moyen terme 2009-2011 des ressources et des contributions fédérales se trouvent en annexe A.

¹ Requête du 7 février 2007 et addendum du 17 août 2007.

Art. 3 Utilisation de la contribution de la Confédération et conditions

¹ La contribution fédérale doit être utilisée pour l'établissement de nouveaux groupes de recherche au sein de l'ISRV. Ces groupes devront être sélectionnés par consentement mutuel entre le Conseil de fondation et le Conseil scientifique de l'ISRV. Ils devront compléter les travaux du « Poxvirus T-Cell Vaccine Discovery Consortium », qui est ancré dans la « Collaboration for AIDS Vaccine Discovery (CAVD) » et soutenu par la Bill&Melinda Gates Foundation.²

² L'ISRV assurera que

- a) le contrôle scientifique des travaux du « Poxvirus T-Cell Vaccine Discovery Consortium » effectué par la Bill&Melinda Gates Foundation comprendra les travaux des groupes de recherche financés par la contribution fédérale ;
- b) les compétences concernant « clinical trials » et « manufacturing » réunies dans le consortium international CAVD seront, selon les besoins, mises à disposition des groupes de recherche financés par la contribution fédérale ;
- c) son Conseil de fondation sera complété par des membres qui sont indépendants des institutions fondatrices et qui représentent l'industrie active dans le domaine du développement et de la production de vaccins ;
- d) les accords de collaboration avec les institutions fondatrices seront conclus jusqu'au 30 juin 2008 au plus tard; ils sont portés à la connaissance du SER sous la forme signée par les deux parties.

Art. 4 Objectifs

Les principaux objectifs de l'ISRV sont :

- a) développer une plate-forme de laboratoires d'immunologie œuvrant pour la standardisation et pour le développement des technologies les plus modernes en vue de l'évaluation des réponses immunitaires induites par les vaccins et d'un rapide transfert pour leur évaluation clinique ;
- b) développer une plate-forme de laboratoires de microbiologie pour l'identification des critères essentiels pour la sélection des candidats vaccins ;
- c) créer une plate-forme de recherche vaccinale avec pour objectif principal la découverte et le développement clinique précoce (phase I/IIa) qui permet d'assurer le développement vaccinal pré-clinique et clinique par un programme coordonné en sciences fondamentales, translationnelles et cliniques ;
- d) de former des jeunes scientifiques dans les domaines de la vaccinologie ;
- e) de s'associer avec les plus importantes organisations privées et publiques impliquées dans le développement des vaccins ;
- f) d'encourager la collaboration avec les partenaires industriels.

Art. 5 Rapport sur les structures

L'ISRV fournira avant la fin 2009 un rapport de type structurel à l'attention du SER, qui analyse les avantages et désavantages de la structure choisie.

² http://www.gatesfoundation.org/nr/downloads/globalhealth/aids/HIV_Vaccine_Grants_Backgrounder.doc

Art. 6 Adaptation des objectifs

Si les contributions fédérales visées à l'art. 2 subissent une diminution en cours de période et que cette diminution met en cause la réalisation des objectifs selon article 4, l'ISRV et le SER se mettent d'accord sur une adaptation des objectifs.

Art. 7 Evaluation de la réalisation des objectifs et contrôle des finances

¹ L'ISRV rend au SER un rapport annuel qui comprend les éléments suivants:

- a) rapport succinct avec un plan de répartition qui rend compte de l'utilisation de la contribution fédérale pendant l'année passée et avec un plan de répartition de la contribution fédérale pour l'année suivante (selon modèle SER);
- b) compte d'exploitation et bilan;
- c) copie du rapport de l'organe de révision;
- d) rapport annuel officiel de l'ISRV ;
- e) rapport annuel du Conseil scientifique ;
- f) prise de position annuelle de la Bill&Melinda Gates Foundation en matière d'évaluation de la réalisation des objectifs du « Poxvirus T-Cell Vaccine Discovery Consortium ».

² L'ISRV rend au SER le rapport annuel au cours du premier trimestre de l'année en question. Une copie du rapport de l'organe de révision et le rapport annuel officiel sont soumis suivant leur adoption par les organes compétents.

³ Le SER prend acte du rapport annuel selon alinéa 1 et approuve le plan de répartition de la contribution fédérale pour l'année suivante.

⁴ Si le rapport conclut à la présence de difficultés majeures compromettant la réalisation des objectifs prévus ou soulève d'autres problèmes qui appellent une action du donneur de subventions, le SER peut convoquer l'ISRV à un entretien de contrôle en vue de déterminer les mesures à prendre.

Art. 8 Conditions générales

¹ Pour avoir un effet obligatoire, toute modification de la présente convention doit revêtir la forme écrite et être signée par les Parties.

² La présente convention entre en vigueur le 1 janvier 2008, sous réserve d'approbation par les instances compétentes des Parties, et prend fin le 31 décembre 2011.

³ Le Département fédéral de l'intérieur est compétent pour statuer sur les litiges découlant de la présente convention.

Pour la Fondation Institut Suisse de Recherche sur le Vaccin :



Bernard Decrauzat

Président du Conseil de Fondation

Lausanne, le 22 juin 2008



Prof. Giuseppe Pantaleo

Directeur

Lausanne, le 5.06.08

Pour la Confédération suisse:



Mauro Dell'Ambrogio

Secrétaire d'Etat

Directeur du Secrétariat d'Etat à
l'éducation et à la recherche SER

Berne, le 3.6.2008



Paul-Erich Zinsli

Directeur suppléant du Secrétariat d'Etat à
l'éducation et à la recherche SER

Berne, le 2.6.2008

Annexe A

1. Ressources à disposition de l'ISRV

(plan de répartition 2008 et planification à moyen terme 2009-2011)

	2008	2009	2010	2011
Origine du financement				
Subvention fédérale selon l'art. 16	1'000'000	1'250'000	1'250'000	1'500'000
Inkind : contribution propres des institutions (infrastructures, loyers)	726'000	747'800	770'300	793'400
Moyens propres et donations	2'023'023	1'861'281	1'428'085	308'517
Total	3'749'023	3'859'081	3'448'385	2'601'917
Affectation des ressources				
Personnel	812'522	703'146	495'051	166'610
Charges sociales	144'550	122'015	84'604	33'026
Consultants	48'606	35'000	35'000	35'000
Frais de Voyages / Meetings	164'361	126'083	127'467	70'324
Achats / Fournisseurs	548'009	497'431	389'914	107'303
Equipement	0	0	0	0
Groupes de recherche / Projets de recherche	225'000	1'425'000	1'425'000	1'425'000
Coûts indirectes (infrastructures, loyers, etc)	1'164'439	1'246'430	1'188'573	812'938
Total	3'107'488	4'155'106	3'745'609	2'650'203

2. Plan de répartition 2008 et planification à moyen terme 2009-2011 des subventions de la Confédération selon l'article 16 LR

	2008	2009	2010	2011
Affectation des ressources	1'000'000	1'250'000	1'250'000	1'500'000
Frais de Management	92'465	80'025	81'225	82'460
Financement de nouveaux groupes de recherche	41'000	1'241'000	1'241'000	1'240'825
Financement de nouveaux projets de recherche	225'000	225'000	225'000	225'000
Total	358'465	1'546'025	1'547'225	1'548'285